

---

# Présentation

Créé en 2016 et destiné à toutes les écoles élémentaires clermontoises, le dispositif des Parcours Culturels voit son activité et son succès croître au fil des années. Il s'inscrit à la fois dans le Projet éducatif, le Projet culturel de la Ville et le projet de candidature à la Capitale européenne de la culture 2028. Ce qui était une nouvelle facette de la vie culturelle clermontoise il y a sept ans est aujourd'hui bien ancré dans le paysage éducatif.

Les Parcours Culturels constituent l'un des piliers de la politique de la Ville en matière d'éducation artistique et culturelle. Ils ont été fondés à partir des grands principes exprimés dans la Charte du Haut Conseil de l'Éducation artistique et culturelle : la rencontre avec les œuvres, les artistes et professionnels de la culture, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

Grâce à la coopération efficiente de la Ville, de l'Éducation nationale et des opérateurs culturels présents sur le territoire, près de 7 500 élèves ont accès chaque année aux lieux culturels de Clermont-Ferrand .

Les Parcours Culturels sont composés de six thématiques : Patrimoine, Collections, Arts Visuels, Musique, Danse, Arts de la scène.

Ces six parcours sont définis par trois actions éducatives indissociables se déroulant sur le temps scolaire et réparties tout au long de l'année. Les propositions sont toutes adaptées à la tranche d'âge 6-10 ans et au rythme scolaire des enfants (temps de 1h30 maximum).

Les enfants bénéficient ainsi de trois sorties culturelles par an – visites, spectacles, concerts, projections, ateliers, rencontres – et ont la possibilité de développer de premières affinités avec les arts dans toutes leurs expressions : du rock à l'opéra, de la danse contemporaine au hip-hop, de l'art roman à l'art déco, du court métrage à la photographie, etc.

Le dispositif a pour objectif de permettre à chaque enfant de vivre des moments artistiques, de découvrir des pratiques et des expressions culturelles mais aussi d'être les propres acteurs de cette création artistique. Au-delà de l'égalité d'accès à la culture, ces parcours ont des effets positifs sur les apprentissages. Ils favorisent la formation du goût et le développement du sens critique mais également l'émancipation citoyenne et le bien-être des enfants.

Afin d'assurer l'équité territoriale, chaque enseignant est appelé à formuler trois vœux de parcours par ordre de préférence lors de la rentrée scolaire, auprès des directeurs de chaque école élémentaire. L'attribution du premier vœu ne peut être garantie en raison des capacités d'accueil limitées de certaines structures. Ces demandes sont ensuite centralisées par la Direction de l'Éducation qui attribue un parcours par an pour chaque classe. Il appartient à la direction de l'école de coordonner les inscriptions aux parcours au sein de son établissement et de veiller à leur cohérence. Ainsi, à l'issue de sa scolarité, chaque petit Clermontois aura pu aborder une diversité de parcours culturels thématiques.

